

Communiqué de presse 22/07/2015

CONVENTION DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE : L'ASSEMBLÉE NATIONALE VEUT RENFORCER SON RÔLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

La Coalition française pour la diversité culturelle salue le rapport de Patrick Bloche, président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, consacré au bilan et aux perspectives de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Alors que la Convention, ratifiée désormais par 138 États, fêtera ses 10 ans à l'automne, le rapport de l'Assemblée nationale témoigne de la volonté des députés de renforcer l'effectivité de cette convention internationale, dont l'existence doit beaucoup à l'action de la France.

La Coalition partage les conclusions de ce rapport et en particulier la conviction que les principes de la diversité culturelle, et notamment la reconnaissance du droit des États à soutenir des politiques culturelles et à promouvoir la création locale, restent plus que jamais pertinents à l'ère numérique.

Les enjeux pour assurer la diversité de l'offre culturelle, conforter le droit d'auteur et les droits voisins, garantir une juste rémunération pour les créateurs et consolider le financement de la création n'ont jamais été aussi cruciaux qu'avec le développement du numérique.

Aussi, la proposition des députés de faire de la Convention de 2005 un instrument de gouvernance de la culture à l'ère numérique constitue justement une démarche adéquate et indispensable que la Coalition soutiendra auprès des autorités françaises et européennes. Elle la défendra également activement auprès de l'UNESCO où elle assure la représentation de la Fédération Internationale des coalitions pour la diversité culturelle.

Contact presse France:

Agnès Mazet - 01 40 23 45 11 - agnes.mazet@sacd.fr

Contact presse International:

Ségolène Bunel - 01 40 23 47 92 - segolene.bunel@sacd.fr